



A.G.E.M.A.R. ECOLE D'APPRENTISSAGE MARITIME

1, rue de la Poste - B.P. 26 - 97821 LE PORT CEDEX
Tél. : 0262 42 00 61 - Fax : 0262 43 50 88

SIRET N° 399 519 396 00010 - N° URSSAF 319210 - CODE APE 8559 B - Compte CEPAC IBAN : FR76 1131 5000 0108 0151 4778 639

SENSIBILISATION A LA SURETE

Contenu :

Sûreté (Théorie : 5 h)

1. Notions élémentaires sur la sûreté maritime (0h30)

1.1. Généralités :

Définition de « sûreté maritime, différences entre « sécurité » et « sûreté », différences entre « menace » et « risque »

1.2. Menaces actuelles pour la sûreté

2. Réglementation (1h30)

2.1. Description sommaire des textes réglementaires :

Convention SOLAS (sauvegarde de la vie humaine en mer) - chapitre XI.2., Code ISPS (sûreté des navires et installations portuaires)

2.2. Champs d'application de ces textes

2.3. Responsabilités :

Gouvernement, Compagnies, Personnes

2.4. Prescriptions relatives aux exercices et entraînements

2.5. Définitions :

** agent de sûreté du navire * agent de sûreté de la compagnie*

** agent de sûreté de l'installation portuaire * N ° OMI*

** niveaux de sûreté (NS), NS1, NS2, NS3 * zone d'accès restreint*

** plan de sûreté* piraterie * vol à main armée * autres*

3. Signification et implications des différents niveaux de sûreté (1h00)

3.1. Notification du niveau de sûreté

3.2. Connaissances des procédures et des plans d'urgence

4. Techniques utilisées pour contourner les mesures de sûreté (1h45)

4.1. Techniques utilisées par les pirates pour monter à bord des navires en mer

4.2. Techniques utilisées par les malveillants pour monter à bord des navires à quai

4.3. Exemples de caractéristiques et comportements des personnes susceptibles de menacer la sûreté du

navire

4.4. Descriptions des caractéristiques et des effets éventuels d'armes prohibées, d'explosifs, de produits

biologiques et substances pouvant constituer une menace pour le personnel, les passagers, les navires, les installations et autres sujets connexes

5. Traitement des informations et communication concernant la sûreté (0h15)



5.1. Définition des informations sensibles et exemples

5.2. Importance de la confidentialité



Les formations de l'Ecole d'Apprentissage Maritime sont cofinancées par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds Social Européen.